

**PROCES VERBAL DU
COMITE SYNDICAL DU 17 OCTOBRE 2008**

*Le procès verbal du 27 juin 2008 ne fait l'objet d'aucune observation, il est adopté par l'assemblée.
Monsieur Christian RENOU et Monsieur Bernard FAUCHER sont désignés secrétaires de séance.*

INFORMATION SUR LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE TRI MECANO BIOLOGIQUE DEPUIS SA MISE EN SERVICE

Monsieur le Président expose :

PREMIER BILAN DU TMB

L'usine de tri mécano-biologique a été inaugurée le 10 juillet 2008. Les premiers tonnages de déchets ont été réceptionnés le 28 juillet 2008. A ce jour, les tendances de bilan sont les suivantes :

BILAN POUR 100

Tonnage entrant	100
Éléments grossiers >110 mm	34
Métaux ferreux >110 mm	1
Entrée fermentation	65
Perte massique sur compostage	-21
Produit composté	44
Dont Stabilisat	26
Dont Compost	11
Dont Inertes	6
Dont Métaux ferreux	1

BILAN EN MASSE ET SELON DESTINATION exprimé en % et en tonnes/an

Tonnage entrant	100	60 000	Entrée
Grossiers mis en balles	33	20 400	Stockage
Stabilisat vrac	26	15 600	Stockage
Inertes fins	6	3 600	Stockage ou Val
Métaux ferreux	2	1 200	Valorisation
Compost	11	6 600	Valorisation
Perte massique globale	22	13 200	Réduction

Ces premiers résultats sont issus des observations en phase de mise en route et de réglages de l'usine. Ils devront être consolidés dans la phase de mise en service en régime industriel qui débutera le 15 octobre.

Depuis l'ouverture du TMB, 36 000 Tonnes de déchets vont en stockage au lieu de 60 000 tonnes.

Il est précisé que les métaux ferreux sont repris à 130 € la tonne par les Ets ROUVREAU (location de benne et transport compris) et que l'Entreprise VIOLLEAU est venu chercher 2 camions de compost, cette entreprise est déjà reprenneur de compost de déchets verts sur Lezay.

Le tarif du compost du TMB reste à déterminer, il dépendra de la qualité agronomique du produit (analyses en cours) sachant que du point de vue indésirable, il est conforme à la norme 44051.

La Reprise des inertes par carriers pour utilisation en sous couche routière est en cours de négociation.

Les essais de broyage en vue de la préparation de combustibles secs de substitution sont également programmés pour les prochaines semaines.

Des cimentiers sont intéressés par le grossier mis en balles et le stabilisat vrac préparé en combustible (après broyage fin et criblage).

Objectif : enfouir le moins possible et valoriser plus.

Les membres de l'assemblée sont favorables à la poursuite de ces recherches de filière.

CONVENTIONS REPRISE DE MATERIAUX

Il convient de formaliser la reprise des matériaux issus de l'usine de tri mécano-biologique avec les repreneurs. Les membres du bureau ont autorisé le Président à signer les conventions de reprise des matériaux avec les repreneurs de compost, métaux et inertes.

Délibération du Bureau N° Délib bur 101008-01

MISE EN PLACE DE LA CLIS TMB

Le Président du SMITED, le Président de la communauté de communes du Val d'Egray et le Maire de Champdeniers se sont rencontrés le jeudi 2 octobre pour faire le point sur le fonctionnement de l'usine et organiser la mise en place d'une Commission Locale d'Information et de Surveillance. Cette dernière n'est pas obligatoire mais, elle est mentionnée dans le dossier d'enquête publique et souhaitée par les élus locaux. Elle serait composée de :

- 1 représentant de l'association locale APELCB
- 1 représentant de l'association locale Prévert
- 3 riverains de la ZAE (*désignés par la Com Com du Val d'Egray*)
- 1 représentant du Sictom
- 1 représentant de la commune de Champdeniers
- 1 représentant de la CC Val d'Egray
- 1 représentant du SMITED

D'autre part pourraient participer aux réunions :

- La DRIRE
- L'ADEME
- 1 représentant du conseil général

Monsieur le Maire de Champdeniers sera chargé, en relation avec la CCVE et le Smited d'organiser et de convoquer les membres de la CLIS. La première réunion pouvant être programmée pour le début de l'année 2009 au terme des essais de mise en service. Le Maire et le Président de la CCVE souhaitent que cette commission soit constituée de représentants locaux, des invités extérieurs pourront cependant être invités autant que de besoin.

L'assemblée syndicale est favorable à la création de cette CLIS.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDé171008-AT03

AFFAIRES FONCIERES CENTRE DE TRI MECANO BIOLOGIQUE

Monsieur le Président expose :

Il convient de demander à l'assemblée syndicale d'autoriser sur le principe l'échange de terrain avec la communauté de communes du Val d'Egray. En effet l'écoulement des eaux pluviales amont de la zone se fait par l'intermédiaire d'une noue d'infiltration également utilisée par le Smited. Un fossé de déviation des eaux amont a été réalisé en parallèle à la noue existante sur les terrains du Smited de

manière à séparer les deux flux avant rejet vers le système d'infiltration de la ZAE. Une servitude pourrait être créée au bénéfice de la CCVE en échange des parcelles correspondantes à la noue. Les membres de l'assemblée syndicale sont favorables à cet échange de terrains et à la mise en place d'une servitude.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDé171008-AT01

SIEGE SOCIAL DU SMITED

Monsieur le Président expose :

Depuis le 3 septembre 2008, l'adresse du siège social a changé ; la nouvelle adresse est la suivante :

SMITED
(Syndicat Mixte de Traitement et d'Elimination des Déchets des Deux Sèvres)
ZAE de Montplaisir
79220 CHAMPDENIERS

L'adresse postale est identique.

Monsieur le Président du Smited,
Monsieur le Directeur du Smited et ses services,
Sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de diffuser cette nouvelle adresse auprès de l'administration, des services, clients et fournisseurs en lien avec le syndicat.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDé171008-AA01

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2009

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, préalable au vote du budget 2009, un pré bilan 2008 a été présenté aux délégués membres du bureau lors de sa séance du 10 octobre 2008 (situation budgétaire, tonnages traités, tonnages projetés pour 2009, destinations, impact sur les coûts). Les membres du bureau ont souhaité majorer la base de remboursement kilométrique des acheminements en direct réalisés par les collectivités membres en le majorant de 8,33 % soit 0,28 € TTC par t.km contre 0,26 en 2008 ; ceci afin d'être plus près de la réalité compte tenu de l'augmentation des coûts du transport en général.

De ces analyses découlent une estimation des masses budgétaires 2009 nécessaires en fonctionnement et en investissement.

Une projection des tonnages à traiter est également réalisée :

Collectivité / Syndicat	Tonnages Prévus en 2008	Tonnages réels 8/12 de 2008	Tonnages projetés de 2009
S.V.L.	17966	10963	16445
Sictom de Loubeau	12668	8443	12665
S.M.C.(*)	15345	10030	15045
Syndicat du Pays Thouarsais	13244	8278	12417
Sictom de Coulonges Champdeniers	3810	2452	3678
AVFLStGLC	585	356	534
CC de Parthenay	6492	4255	6383
CC Cœur de Poitou	2898	1888	2832
CC Val de Thouet	966	622	933
CC Pays Thénezéen	1059	652	978
Totaux	75032	47939	71909
Moyenne 2002-2007		48889	-4,16%
DIB SMC	947	732	976
DIB Thouars	3173	2161	2881
Total DIB & Assimilés	4120	2893	3857
	79152		75766

De cette simulation ressort une baisse importante de la production de déchets résiduels de l'ordre de 4%. Cette tendance devra être confirmée d'ici à fin 2008.

1-RAPPEL DES ORIENTATIONS 2008-2012 estimées lors la préparation budgétaire 2008

Bilan filière traitement OMR Smited (Gisement 75033 t/an)	SIMULATIONS					
	BP 2008	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012
HORS RECETTES MATIERES & SUBVENTIONS						
Transfert	6,62	15,16	6,62	6,62	6,62	6,62
Transport	8,53		8,53	8,53	8,53	8,53
Prétraitement	6,14	63,52	36,89	38,00	38,00	38,00
Stockage	57,38		36,65	38,00	38,00	38,00
Total	78,67	78,67	88,70	91,16	91,16	91,16
Reprise sur résultat N-1 / tonne		-1,93	-5,00	-3,00	-2,00	-1,00
Atténuation intérêts/tonne		0,00	-0,67	-0,67	-0,67	-0,67
Prix revient net projeté		78,67	83,03	87,49	88,49	89,49
Masse à provisionner N-1		-145 000,00	-375 165,00	-225 099,00	-150 066,00	-75 033,00
Moyenne de recettes annuelles sur 5 ans	-194 072,60					
AVEC RECETTES MATIERES & SUBVENTIONS						
Recettes matières et EE			256 000,00	256 000,00	256 000,00	256 000,00
Amort subvention			100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Impact € / t Matière & EE			-3,41	-3,41	-3,41	-3,41
Impact € / t Global			-1,33	-1,33	-1,33	-1,33
Impact € / t Subvention			-4,74	-4,74	-4,74	-4,74
PR net HT avec Matière			79,61	84,07	85,07	86,07
PR net HT avec Matière & subvention			78,28	82,74	83,74	84,74

Dans la perspective d'un lissage des coûts décidé compte tenu de l'incertitude du versement de subvention, de la reprise des matériaux et du soutien hypothétique par Eco Emballages sur les cartonnettes compostées, il avait été décidé, par prudence de lisser les coûts par provisionnement sur les excédents antérieurs dans l'attente qu'une année entière d'exploitation en régime nominal soit écoulée.

Le tarif unitaire pris en perspective 2009 s'établissait en euros constant et TGAP constante à **83.03 € HT/tonne**.

En simulation optimisée il s'établirait à **78.28 € HT/tonne**, soit 0.40 € de moins qu'en 2008. Nous sommes actuellement dans une situation intermédiaire (vente de métaux et de compost, pas de réponse sur le versement des subventions, pas d'engagement Eco emballages à ce jour).

En outre, la loi de finance 2009 prévoit une hausse de la TGAP à 15,00 € contre 10.03 actuellement. L'impact budgétaire de cette hausse est d'environ 270 000 €. Notons que la loi issue du Grenelle de l'environnement prévoit une hausse de la TGAP à 40.00 € pour 2015.

2-ESTIMATION DES COUTS DE SERVICE PAR LA METHODE DES PRIX UNITAIRES

Les prix de revient unitaire de chaque service sont actualisés soit en évaluation et application des formules de révision soit en les ayant majorés de 3%. Ces tarifs unitaires concernent principalement les frais de transport et transfert selon les destinations.

CALCUL DES PRIX DE REVIENT GLOBAUX :

En prenant en compte l'origine des déchets, la quantité, les moyens de transport et de transfert nécessaires, la destination donc le kilométrage parcouru, il est établi un tableau récapitulatif du besoin financier nécessaire à l'accomplissement du service.

Ainsi le besoin financier global est estimé à 6 302 000 € TTC soit 5 975 000 € HT soit 75 000 € de plus qu'en 2008.

Cette enveloppe constitue le montant des participations des adhérents sur la base de 71 909 tonnes à 83.07 € HT /t ou 87.63 € TTC. Le budget tiendra compte par ailleurs des opérations d'ordres budgétaires et opérations n'ayant pas d'incidence sur les tarifs des collectivités (DIB, ICNE,...).

COMMENTAIRES :

L'augmentation tarifaire représente 5.59 % sur le prix unitaire. Considérant la réduction de près de 3000 tonnes de la production de déchets l'enveloppe participative n'augmente que de 1,27%.

Ceci confirme que la variation des prix unitaires n'est pas le seul et unique élément d'appréciation de la gestion financière, l'enveloppe contributive représente réellement ce qui est collecté auprès de l'utilisateur du service par le biais de la taxe ou de la redevance.

BILAN COMPARATIF:

	Tonnages	Masse budgétaire	PU HT	PU TTC
2007	74205	5 697 000	76,77	81,00
2008	75033	5 900 000	78,67	83,00
2009	71909	5 975 000	83.07	87.63
Différence	-3124	75 000	4.40	4.63
Pourcentage	-4.16	+1.27%	+5.59%	+5.58%

POUR MEMOIRE : SIMULATIONS 2008-2009 ETABLIES EN 2006 :

Comparatifs des tendances avec réduction de 500 tonnes du gisement entre 2008 et 2009.

2008	CHAINE DE TRAITEMENT ET DE TRANSPORT DES OMR													
	TRAITEMENT				CHAINE DE TRANSPORT									TOTAL GENERAL
	CSDU		CTP		TRANSFERT				Sous Total	TRANSPORT				
	LaLoge	Autre	CTPpm	TOTAL	Transfert Loubeau	Transfert Ste Eanne	Transfert La Loge	Transfert Bressuire		Transport GP	Transport BOM	SousTotal	TOTAL	
Tonnage annuel concerné	20 730	50 303	12000	75 033	16 500	18 500	30 000		75 033	51 000	20 100	75 033	75 033	
Coût moyen € TTC/t	50	75	40	70	6,35	4,75	5,35	0	4,71	9,96	4,11	7,87	12,58	
Masse annuelle € TTC	1 036 500	3 772 725	480 000	5 289 225	104 775	87 875	160 500	0	353 150	507 960	82 611	590 571	943 721	
	5 289 225				353 150					590 571			Prévision 2008	
	TRAITEMENT				TRANSFERT					TRANSPORT			TTC	83,07 €
													HT	78,74 €

2009	CHAINE DE TRAITEMENT ET DE TRANSPORT DES OMR													
	TRAITEMENT				CHAINE DE TRANSPORT									TOTAL GENERAL
	CSDU		CTP		TRANSFERT				Sous Total	TRANSPORT				
	LaLoge	Autre	CTPpm	TOTAL	Transfert Loubeau	Transfert Ste Eanne	Transfert La Loge	Transfert Bressuire	Mutualisé	Transport GP	Transport BOM	SousTotal Mutualisé	TOTAL MUTUALIS2	
Tonnage annuel concerné	25 000	25 000	60000	74 500	16 000	12 000	30 000		74 500	54 500	20 000	74 500	74 500	
Coût moyen € TTC/t	45	74	43,00	75	6,35	6,00	5,50	0	4,54	10,00	4,50	8,52	13,07	
Masse annuelle € TTC	1 125 000	1 850 000	2 580 000	5 555 000	101 600	72 000	165 000	0	338 600	545 000	90 000	635 000	973 600	
	5 555 000				338 600					635 000			Prévision 2009	
	TRAITEMENT				TRANSFERT					TRANSPORT			TTC	87,63 €
													HT	83,06 €

(La réduction des charges de traitement tient du fait de la fin des amortissements sur l'ancien site de La Loge I et du non transfert des déchets de Coulonges vers Sita via la CAN. Le modèle repose également sur un gisement d'OMR contenu à 74500 t dont 72000 t d'OMR et 12500 t de tout venant, l'optimum étant à 70 000 t d'OMR)

3-ESTIMATION DU BESOIN 2009 A PARTIR DES SITUATIONS COMPTABLES AU 31 AOUT 2008

Une projection réalisée à fin août pour l'exercice 2008 permet d'appréhender le résultat 2008 :

Désignation	PREVU BP	PROJETE FIN 2008	Estimation 2009 en masse
Masse budgétaire	6 406 000,00	6 250 000,00	6 750 000,00
Contributions	5 900 000,00	5 660 000,00	5 976 000,00

Il est à noter que la masse contributive demandée par le SMITED en 2008 sera très vraisemblablement inférieure à celle estimée et inscrites aux budgets respectifs de ses adhérents. Cette économie sera la conséquence directe de la réduction des masses de déchets traités.

Pour toutes les simulations précédemment exposées, la TGAP est considérée constante.

En 2009 la variation de la TGAP devra être prise en compte et provisionner pour 2010 (année de paiement de la TGAP perçu en 2008), il faudra donc être vigilant sur l'évolution de cette taxe et sur ses conséquences sur les tarifs. On ne peut qu'encourager la réduction de la mise en centre de stockage. C'est une des raisons qui nous conduit aujourd'hui à poursuivre la recherche et le développement de toutes filières de valorisation des produits issus du TMB.

Une certification de la norme ISO 14001 est prévue sur le site de la Loge et sera ensuite étendu à l'ensemble de l'activité du Smited ce qui permettrait une diminution de la TGAP.

Conclusion :

Selon trois approches différentes, l'estimation du besoin budgétaire 2009 devrait être satisfait en appliquant un tarif unitaire de traitement voisin de 83,00 € HT/t, le taux de TVA étant de 5,5%.

Les membres du bureau proposent que le projet de budget soit établi sur cette base.

2-COMPOSTAGE

Au vu des résultats intermédiaires d'exploitation il apparaît que les tarifs appliqués sur les plateformes de compostage permettront difficilement d'atteindre les équilibres financiers ceci pour diverses raisons :

- la plateforme de Lezay était sous utilisée jusqu'à cette année, le recours à de nombreux prestataire extérieur coûte cher, la recherche de débouchés commerciaux pour le compost fin n'apporte pas les résultats attendus par rapport aux objectifs fixés. Elle devrait être à son optimum de tonnage (6000 t) dès la réception des déchets verts de Melle prévue en novembre 2008.
- La plate forme de compostage de Ste Eanne a fait l'objet de travaux conséquents de remise en état et le matériel usagé a été remplacé ; il s'en suit une augmentation des charges fixes. L'organisation technique de la plateforme présente quelques difficultés eu égard aux volumes traités. Par ailleurs les conditions de prestations d'épandage devront être revues avec les exploitants agricoles et l'industriel.

Aussi, au terme de cette première année d'exploitation de l'ensemble des équipements compostage une hausse tarifaire unitaire de 1 à 2 euros doit être envisagée.

3- ECO EMBALLAGES

Les membres du bureau ont examiné les modalités de reversement des soutiens et particulièrement le mode de calcul des taux de répartition entre les collectivités avec une volonté d'encourager les adhérents dont les performances de collecte sélective sont en croissance. Diverses simulations ont été faites et adressées aux membres du bureau pour examen et avis. Une décision sera proposée à l'assemblée.

En 2008, les Soutiens Eco Emballages seront inscrits en dépenses et recettes considérant qu'ils sont reversés à hauteur de 95%. Les 5% retenus étant utilisés pour :

- la rémunération de deux agents mis à disposition des centres de tri,
- La coordination et la gestion du contrat
- L'achat puis la mise à disposition outils de communication et de prestations d'animation pour le compte des collectivités et les enquêtes et études diverses menées dans le cadre du contrat EE.

Un point a été fait sur l'utilisation de la retenu de 5% par le Smited et un bilan financier présenté. L'assemblée syndicale souhaite que le prélèvement se fasse au besoin réel de l'année N-1.

Au terme du débat l'assemblée sera invitée à se prononcer sur les modalités de reversement des soutiens du liquidatif 2007 lors du prochain comité syndical.

Monsieur le Président souhaite que chaque collectivité se retrouve avec la répartition au plus juste.

4- D3E

Le contrat D3E englobe toutes les collectivités adhérentes au Smited, à l'exception du Syndicat du Val de Loire et le Pays Thouarsais.

Le budget consacré à la gestion du contrat D3E concernera :

- Reversement des soutiens et forfaits par point de collecte
- Perception soutiens communication et paiement des factures correspondantes

La collecte DEEE a permis de reverser 40 000 € aux collectivités pour l'exercice 2008. Le reversement se fait à 1 pour 1.

5- ADMINISTRATION

La contribution est maintenue depuis 2003 à 257 100 € / an ; elle couvre les charges administratives, de secrétariat, d'encadrement. Cette contribution sera réévaluée en fonction du réel besoin et en prenant en compte les nouvelles charges de structure. Cette réévaluation n'impliquant par forcément une augmentation. Une part sera également consacrée au renforcement de la communication globale de gestion de filière.

6-IDEAL 79

Le programme IDEAL79 est clos depuis le 30 juin 2008. L'Europe doit donner une réponse sur l'attribution des financements au cours du 4^e trimestre 2008. Un bilan technique est présenté à l'ensemble des adhérents du SMITED dans leurs locaux respectifs : 9 rencontres ont été organisées entre le 1^{er} et le 13 octobre. Une présentation du prochain programme IDEAL 79 bis est également proposée.

Le nouveau programme s'articule autour de trois axes :

Le compostage à domicile

Les animations incitatives à l'éco-consommation

La mobilisation d'acteurs relais dans les territoires via les associations locales et les collectivités.

Budget sur 3 ans 665 000 € (2/3 Smited et 1/3 CAN) avec subvention attendues du conseil général, Ademe, et Free.

Monsieur le Président souhaite que les territoires soient fortement impliqués dans cette démarche de prévention en tant qu'acteurs de terrain, première étape du schéma de gestion global adopté par l'ensemble des structures qui composent le SMITED.

Le comité syndical est favorable à la poursuite de l'action.
Délibération ASDé171008-AT02

7 INVESTISSEMENTS GENERAUX

NOUVEAUX INVESTISSEMENT ESTIMES

A prévoir :

Aménagement nouveaux casier La Loge II : 300 000 € (*pour répondre au besoin 2010-2011*)
Réserve pour grosses réparations et gros entretien du matériel : 150 000 €
Réserve pour grosses réparations TMB 150 000 €
Réserve pour gros travaux d'entretien sur installations : 150 000 €
Matériels d'épandage : 100 000 €

Soit 850 000 € d'inscriptions nouvelles hors reports.

REPORTS D'INVESTISSEMENT ESTIMES

En reports, les opérations concernées sont les suivantes :

Acquisitions foncières
Réhabilitation ferme
Aménagements paysagers
Solde TMB
Mobilier et petits matériels

Les crédits à reporter seront quantifiés en fin d'exercice ; en tout état de cause ils sont inscrits au budget et pour certains les recettes sont réalisées (prêt TMB par exemple).

Le comité syndical, ainsi informé des orientations budgétaires 2009 a débattu.
Délibération ASDé171008-AF05

REALISATION D'UN EMPRUNT DE 260 000 €

Pour financer :

La remise en état du composteur Ste Eanne : 60 000 €
La remise en état du broyeur à déchets verts Ste Eanne : 50 000 €
L'achat d'un camion d'occasion, d'une remorque et de 5 caissons : 150 000 €

La Caisse d'Epargne propose un prêt de 260 000€ sur 5 ans à 5.49% taux fixe, amortissement constant, échéances trimestrielles.

Le comité syndical, après avoir pris connaissance du projet de contrat par la Caisse d'Epargne Poitou-Charentes, autorise le Président à signer le contrat et toutes pièces y afférant.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.
Délibération ASDé171008-AF01

REALISATION D'UN EMPRUNT DE 440 000 €

Pour financer :

L'achat d'un broyeur à Déchets verts et d'une chargeuse en remplacement de ceux existants sur la plate forme de compostage de Ste Eanne

La Caisse d'Epargne propose un prêt de 440 000€ sur 7 ans à 5.47% taux fixe, amortissement constant, échéances trimestrielles.

Le comité syndical, après avoir pris connaissance du projet de contrat par la Caisse d'Epargne Poitou-Charentes, autorise le Président à signer le contrat et toutes pièces y afférant.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDé1171008-AF02

REALISATION D'UN EMPRUNT DE 230 000 €

Pour financer :

Les travaux de réhabilitation de la ferme de La Loge

La Caisse d'Epargne propose un prêt de 230 000€ sur 15 ans à 5.61% taux fixe, amortissement constant, échéances trimestrielles.

Le comité syndical, après avoir pris connaissance du projet de contrat par la Caisse d'Epargne Poitou-Charentes, autorise le Président à signer le contrat et toutes pièces y afférant.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDé1171008-AF03

MODIFICATION BUDGETAIRE N°2

Monsieur le Président expose :

L'établissement d'un planning de trésorerie en vue du paiement des travaux du centre de tri mécano biologique permet aujourd'hui d'établir un échéancier de trésorerie notamment pour le provisionnement des intérêts courus non échus et pour la prise en compte des travaux complémentaires pris en charge par Vinci et Sogea lors de la signature de l'avenant n°2 de travaux. En effet les dits travaux pris en charge par le constructeur augmentent la valeur de l'actif qui doit être constatée en comptabilité. Cette opération est neutre dans l'amortissement.

Les sommes nécessaires au financement des intérêts courus non échus avaient été inscrites au compte dépenses imprévues dans l'attente de connaître les dates réelles de réalisation des prêts et leurs montants.

Ainsi il est proposé d'apporter les modifications d'imputation budgétaire suivantes :

Cf tableau annexé

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDé1171008-AF04

MARCHES PUBLICS ATTRIBUES

Monsieur le Président expose :

Depuis le dernier comité syndical un certain nombre de marchés ont été passés avec les prestataires ou fournisseurs.

Dans le cadre de l'information du comité syndical les marchés attribués sont les suivants :

MARCHES DE FOURNITURES

4 000 à 20 000 € HT

N°Marché	Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant	Type de procédure
2008-023	Matériel vidéo surveillance TMB	08/01/08	SARL JC INFORMATIQUE	79100	5853,52	MAPA 2
2008-030	Achat Balayeuse	08/02/08	M3 ATLANTIQUE	79000	9 150,00	MAPA 2
2008-039	Photocopieur	29/05/08	ARTYL BUREAU	17000	8 500,00	MAPA 2
2008-049	Tables Salle de Réunion	05/06/08	SELOMA	79230	5 504,00	MAPA 2
2008-056	Sonorisation et équipement vidéo salle de réunion	16/07/08	SOFT SA	86000	9 991,88	MAPA 2

20 001 à 50 000 € HT

N°Marché	Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant	Type de procédure
2008-001	Matériel Informatique	08/01/08	SARL JC INFORMATIQUE	79100	43 634,89	MAPA 2
2008-002	Pneumatiques	25/01/08	ETS CHOUTEAU	79180	21 870,00	MAPA 2
2008-050	Fournitures de 6 caissons de 33 m3	11/07/08	SDEC	79043	33 300,00	MAPA 2
2008-051	Fourniture d'une remorque porte caissons	04/07/08	CIN	79043	33 500,00	MAPA 2

50 001 à 90 000 € HT

N°Marché	Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant	Type de procédure
2008-010	Fourniture de Fuel domestique La Loge	25/01/2008	Chapus produits Pétroliers	86200	50 000,00	MAPA 2
2008-020	Fourniture de Fuel domestique plateforme de compostage Ste-Eanne, quais de transfert Ste-Eanne et Melle	25/01/2008	WOREX	79000	50 000,00	MAPA 2
2008-035	Remise en état du broyeur AK 230 Doppstadt	13/03/2008	W41 TP SAS	37210	59 176,57	MAPA 3
2008-054	Fourniture d'un camion d'occasion pour quais de transfert de Melle	04/07/2008	GARAGE JAULIN	79400	58 000,00	MAPA 3

90 001 à 135 000 € HT

N°Marché	Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant	Type de procédure
2008-008	Fourniture de Gazole 2008	25/01/2008	WOREX	79000	110 000,00	MAPA 4

206 001 à 1 000 000 € HT

N°Marché	Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant	Type de procédure
2008-025	Broyeur déchets verts	12/09/2008	W41 TP	37210	268 000,00	Appel d'Offres

MARCHES DE SERVICES

4 000 à 20 000 € HT

N°Marché	Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant	Type de procédure
2008-013	Réalisation des contrôles de la qualité des biogaz produits sur le CSDU de La Loge	17/01/2008	APAVE	44800	6 232,00	MAPA 2
2008-011	Maintenance torchère 2008	25/01/2008	CATTEC	47290	13 596,00	MAPA 2
2008-012	Analyse des effluents	19/02/2008	IANESCO CHIMIE	86038	6 750,84	MAPA 2
2008-022	Prestations broyage Lezay janv à juin	06/02/2008	LOCA RECUPER	79200	14 150,00	MAPA 2
2008-046	Prestations broyage Lezay juillet à septembre	24/06/2008	Maine Compost	49300	8 640,00	MAPA 2

20 001 à 50 000 € HT

N°Marché	Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant	Type de procédure
2008-009	Traitement des déchets verts Pays Thouarsais	25/01/2008	Loire Compost Environnement	49700	31 610,00	MAPA 2
2008-021	Prestations Garage	01/02/2008	Garage JAULIN	79400	40 000,00	MAPA 2
2008-021	Prestations Garage	04/02/2008	Garage BOIZUMEAU	79220	40 000,00	MAPA 2
2008-024	Location compacteur	08/01/2008	SAS ECOLOMAT	94596	28 200,00	MAPA 2
2008-038	Location Chargeuse Ste-Eanne	25/03/2008	M3	79000	25 000,00	MAPA 2
2008-040	Location d'une torchère	21/04/2008	FBI BIOME SA	02603	49 580,00	MAPA 2

50 001 à 90 000 € HT

N°Marché	Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant	Type de procédure
2008-009	Traitement des déchets verts Py, Val de Thouet, Pays Th	25/01/2008	LOCA RECUPER	79200	64 270,00	MAPA 3

MARCHES DE TRAVAUX

4 000 à 20 000 € HT

N°Marché	Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant	Type de procédure
2008-031	Travaux complémentaires La Loge II	20/02/2008	SARL PELLETIER	79143	15 204,50	MAPA 2
2008-033	Engazonnement et fertilisation 2008 La Loge	13/03/2008	HYDROGREEN	29674	4 000,00	MAPA 2
2008-036	Travaux de remise en état de la plateforme de compostage de Ste-Eanne (phase 2)	20/03/2008	ENT BOISLIVEAU	79800	15 961,40	MAPA 2
2008-037	Travaux complémentaires d'élargissement de voie de l'ISDND de La Loge 2	13/03/2008	SARL PELLETIER	79143	8 656,15	MAPA 2
2008-045	Travaux de remise en état compostage Ste-Eanne (phase 3)	22/05/2008	ENT BOISLIVEAU	79800	19 841,61	MAPA 2
2008-047	Travaux de remise en état des quais de transferts de Ste-Eanne	28/05/2008	CIN	79043	10 800,00	MAPA 2
2008-048	Remplacement du pont avant de la pelle à pneus	29/05/2008	M3 Atlantique	79000	11 014,25	MAPA 2
2008-053	Travaux de couverture du casier de l'ISDND de La Loge II	04/07/2008	SARL GOUBAND	79130	5 250,00	MAPA 2
2008-057	Travaux de couverture du casier de l'ISDND de La Loge II (phase 2)	22/07/2008	SGTP RACAUD	79240	6 002,00	MAPA 2

20 001 à 50 000 € HT

N°Marché	Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant	Type de procédure
2008-029	Travaux de remise en état de la plateforme de compostage de Ste-Eanne	01/02/2008	Entreprise BOISLIVEAU	79800	21 886,70	MAPA 2

Le comité syndical informé adopte à l'unanimité.

Délibération ASDé1171008-MP01

MARCHES PUBLICS AVENANT AU MARCHÉ DE TRAITEMENT SITA

Monsieur le Président expose :

Compte tenu de la réduction de la production de déchets résiduels d'une part et de la réduction des quantités à stocker conséquence de la mise en service de l'usine de tri mécano biologique, deux des lots de traitement du marché passé avec la Sté Sita Centre Ouest ne pourront être honoré sur la base des seuils minimum fixés à l'origine à 8000 tonnes ans alors que les maximum était quant à eux fixés à 12 000 tonnes/an.

Pour 2009 et 2010 seuls les lots 7 & 8 ont été attribués à la même société, le lot 9 n'ayant pas été attribué au motif d'intérêt général. Hors les seuils maximum de ces deux lots sont de 12 000 tonnes / an alors que le besoin sera plus proche des 15 000 tonnes /an pour les deux lots.

Il est donc proposé de modifier les seuils minimum des lots 4 & 6 de 2008 en les réduisant de 3000 tonnes chacun et de reporter ces tonnages sur les lots 7 & 8 pour 2009 & 2010. Ainsi l'économie globale du marché initial n'est pas modifiée.

Seuils exprimés en tonnes par an, lot 4 & 6 sur 2008 lots 7 & 8 pour le besoin de 2009 & 2010.

N°du Lot	Seuil mini initial	Seuil Maxi initial	Nouveau Seuil Mini	Nouveau seuil Maxi
Lot n°4	8 000	12 000	5 000	12 000
Lot n°6	8 000	12 000	5 000	12 000
Lot n°7	8 000	12 000	8 000	15 000
Lot n°8	8 000	12 000	8 000	15 000

Le Président sollicite l'accord de l'assemblée pour signer un avenant au marché de traitement Sita.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDé1171008-MP02

ACTUALISATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Monsieur le Président expose :

En raison de modifications erronées portées sur la précédente délibération et suite à une observation de la Préfecture, il est nécessaire de modifier la délibération prise lors du comité syndical du 27 juin 2008.

Il convient aujourd'hui de remplacer la précédente décision par le texte suivant qui ne modifie en rien le contenu de fond de la décision antérieure.

La création de nouveaux postes pour l'ouverture du Centre de Tri Mécano Biologique décidés par l'assemblée du 19 octobre 2007 et du 11 février dernier nécessite l'actualisation du régime indemnitaire applicable aux nouveaux cadres d'emplois créés.

L'institution du régime indemnitaire a été votée par le comité syndical du 30 novembre 2002 modifié notamment, par la délibération du 03 Mars 2006, 19 Mai 2006 et 20 octobre 2006.
 Désormais le régime indemnitaire ci-dessous présenté est applicable au SMITED.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 88, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-675 du 6 septembre 1991 relatif au régime indemnitaire dans la fonction publique territoriale,

Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) :

Vu le décret n°2000-815 du 25 Août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail, rendu applicable à la fonction publique territoriale par la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 et le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001,

Vu le décret n°2002-63 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires des services déconcentrés (IFTS), abrogeant le décret n°68-560 du 19 juin 1968,

Vu l'arrêté du 14 janvier 2002 NorFPPA0100154A

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Coeff.* multiplicateur du SMITED	Périodicité d'attribution
Administrative	Attachés Territoriaux	Directeur	5	Mensuellement

*dans la limite d'un coefficient multiplicateur allant de 1 à 8

Prime de responsabilité

Vu le décret n°2000-815 du 25 Août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail, rendu applicable à la fonction publique territoriale par la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 et le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001,

Vu le décret de 88-631 du 6 mai 1988 fixant les modalités d'attribution des primes de responsabilités, modifié

Filière	Emploi fonctionnel	*% du traitement brut moyen du grade	Périodicité d'attribution
Administrative	Directeur Général des Services	15%	Mensuellement

* % maxi de 15% du TB

Indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) :

Vu le décret n°2000-815 du 25 Août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail, rendu applicable à la fonction publique territoriale par la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 et le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002

Filière	Cadre d'emploi	Grades	Limite mensuelle
Administrative	Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	25 heures
		Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	25 heures
		Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	25 heures
Technique	Contrôleurs Territoriaux de travaux	Contrôleur Principal de Travaux	25 heures
		Contrôleur de Travaux	25 heures
	Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	25 heures
		Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	25 heures
		Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	25 heures
	Agents de Maîtrise Territoriaux	Agent de Maîtrise	25 heures

« si la compensation des heures supplémentaires n'est pas réalisée sous forme de repos compensateur, le paiement sera opéré sur décompte des heures supplémentaires effectivement réalisées au-delà des bornes horaires définies par le cycle de travail, dans la limite de 25 heures par mois (y compris les heures de dimanche, jours fériés et nuit) sauf circonstances exceptionnelles et pour une période limitée »

Indemnité d'exercice de mission (IEM):

Vu le décret n°91-875 du 6 Septembre 1991 modifié,

Vu le décret n°97-1223 du 26 décembre 1997,

Vu l'arrêté ministériel du 26 décembre 1997,

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Coeff.* multiplicateur du SMITED	Périodicité d'attribution
Administrative	Attachés Territoriaux	Directeur	3	Mensuellement
	Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	3	Mensuellement
Technique	Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	3	Mensuellement
		Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	3	Mensuellement
		Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	3	Mensuellement
	Agents de Maîtrise Territoriaux	Agent de Maîtrise	3	Mensuellement

*dans la limite d'un coefficient multiplicateur allant de 0.8 à 3

Indemnité d'administration et de technicité (IAT) :

Vu le décret n°2000-815 du 25 Août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail, rendu applicable à la fonction publique territoriale par la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 et le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001,

Vu le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité (IAT),

Vu les arrêtés interministériels du 14 janvier 2002 Nor FPPA01000149A, du 29 janvier 2002 Nor MCCB0200088A et du 13 février 2002 Nor AGRA0200278A, modifié.

Vu le décret n° 2004-1267 du 23 novembre 2004,

Vu l'arrêté ministériel du 23 novembre 2004,

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Coeff.* multiplicateur du SMITED	Périodicité d'attribution
Administrative	Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	8	Mensuellement
		Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	8	Mensuellement
		Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	8	Mensuellement
Technique	Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	8	Mensuellement
		Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	8	Mensuellement
	Agents de Maîtrise Territoriaux	Agent de Maîtrise	8	Mensuellement

* dans la limite d'un coefficient multiplicateur allant de 1 à 8

La prime de service et de rendement :

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié,

Vu le décret n°72-18 de 5 janvier 1972 modifié,

Vu l'arrêté ministériel du 5 janvier 1972 modifié

Filière	Cadre d'emploi	Grade	% du traitement brut moyen du grade	Périodicité d'attribution
Technique	Ingénieurs Territoriaux	Ingénieur Principal	8%	Mensuellement
	Contrôleurs Territoriaux de Travaux	Contrôleur Principal de Travaux	5%	Mensuellement
		Contrôleur de Travaux	4 %	Mensuellement

L'indemnité spécifique de service (ISS) :

Vu le décret n° 2003-799 du 25 août 2003 modifié,

Vu l'arrêté du 25 août 2003, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 29 novembre 2006

Filière	Cadre d'emploi	Grade	% maximum retenu par le SMITED	Périodicité d'attribution
Technique	Ingénieurs Territoriaux	Ingénieur principal	110%	Mensuellement
	Techniciens supérieurs Territoriaux	Technicien supérieur	110%	Mensuellement
	Contrôleurs Territoriaux de travaux	Contrôleur Principal de Travaux	110%	Mensuellement
		Contrôleur de Travaux	110%	Mensuellement

Le Président déterminera le taux individuel applicable à chaque fonctionnaire dans la limite des taux maximum ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont inscrits à une sous rubrique de l'article n°641 relatif aux rémunérations du personnel.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.
Délibération ASDé171008-AA02

OUVERTURE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE DE PREMIERE CLASSE

Monsieur le Président expose :

Suite à la réforme des statuts de la fonction publique territoriale et dans le cadre des avancements de grade de catégorie C, les agents en fonction sur le grade de conducteurs spécialisés de 2^o niveau sont reclasser adjoint techniques de 1^o classe. Depuis 2 ans, les agents sont reclassés 2 par 2. Les 2 derniers agents concernés sont proposés à l'avancement de grade au 1^{er} janvier 2009.

Il convient de demander à l'assemblée d'ouvrir 2 postes d'adjoint techniques de 1^o classe au 1^{er} janvier 2009.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.
Délibération ASDé171008-AA03

QUESTIONS DIVERSES

Prochaines réunions :

- ☞ Réunion de bureau : 28 novembre 2008
- ☞ Comité syndical : le 12 décembre 2008

Aussi, Monsieur BUTEL propose qu'un calendrier des réunions pour le premier semestre 2009 soit établi lors de la prochaine réunion de bureau.

Toilettes sèches :

Suite à l'intervention de Monsieur Pierre BERNARD s'interrogeant sur la compétence d'élimination des toilettes sèches et au courrier reçu au Smited de la Communauté de Communes du Canton de Melle, Monsieur le Président propose que cette question soit évoquée au sein du Sictom de Loubeau qui fait actuellement une étude sur les matières de vidange.

Selon Monsieur Luc DENIS, il semblerait que cette compétence relèverait de l'assainissement autonome.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Le Président du SMITED
Claude ROULLEAU

Les secrétaires de séance

Christian RENOU

Bernard FAUCHER